

Service instructeur
Service Eau, Epuration,
Equipements ruraux (S3E)
(CB/VB)

N° 6^e/04-07

Service consulté

Consultation du Conseil Général sur la révision des zones vulnérables au sens de la Directive Nitrates

Résumé : *Il vous est proposé de donner un avis favorable au maintien à l'identique du périmètre haut-rhinois des zones vulnérables au sens de la Directive Nitrates.*

Par courrier du 19 décembre 2006, et sur demande du Préfet Coordonnateur de Bassin, le Préfet du Haut-Rhin sollicite officiellement l'avis du Conseil Général sur la révision des zones vulnérables sur lesquelles s'appliquent les prescriptions particulières induites par la déclinaison locale de la "Directive Européenne Nitrates".

En effet, indépendamment de la détermination du 4^{ème} Programme d'action qui restera à finaliser en 2007, pour une application en 2008, la Directive n° 91/676/CEE stipule qu'une révision doit avoir lieu au plus tous les quatre ans, soit une échéance au 31 mars 2007.

Lors d'une réunion technique informelle, où toutes les parties ont été associées (Administrations, Représentants de la profession agricole, de l'Association des Maires et des Conseils Généraux), un consensus s'est dégagé sur la nécessité stratégique du maintien d'une mobilisation générale et solidaire, malgré le constat de quelques améliorations locales plus nettes (dans le Bas-Rhin principalement) qui auraient pu inciter, en toute rigueur, à un morcellement des zones classées vulnérables.

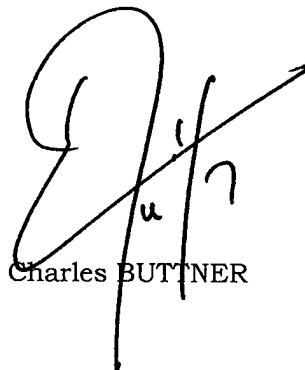
En effet, le bilan intermédiaire laissant apparaître, de manière globale, une stabilisation plutôt qu'une amélioration, il a paru prématuré dans ce travail de longue haleine de relâcher, ne serait-ce que partiellement, l'effort déjà engagé.

La liste des Communes haut-rhinoises concernées figure en annexe ; elle n'exclut de fait que les fonds de vallées peu ou pas concernées par la problématique nitrates dans les eaux superficielles ou souterraines.

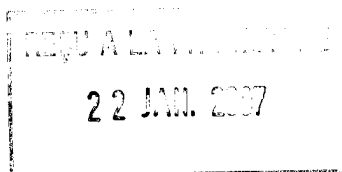
Par ailleurs, ce maintien en l'état du périmètre vulnérable au sens de la Directive Nitrates s'inscrit évidemment dans l'objectif fixé plus globalement par la Directive Cadre sur l'Eau, d'atteinte du "Bon état chimique et écologique des masses d'eau superficielles" et du "Bon état chimique des masses d'eau souterraines".

Dans ces conditions, je vous propose d'émettre un avis favorable au maintien à l'identique du périmètre de la zone vulnérable au sens de la Directive Nitrates.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Département du Haut-Rhin

ALGOLSHEIM	DIEFMATTEN
ALTENACH	DIETWILLER
ALTKIRCH	DURLINSDORF
AMMERSCHWIHR	DURMENACH
AMMERTZWILLER	DURRENENTZEN
ANDOLSHEIM	EGLINGEN
APPENWIHR	EGUISHEIM
ARTZENHEIM	ELBACH
ASPACH	EMLINGEN
ASPACH-LE-BAS	SAINT-BERNARD
ASPACH-LE-HAUT	ENSISHEIM
ATTENSCHWILLER	ESCHENTZWILLER
BALDERSHEIM	ETEIMBES
BALGAU	FALKWILLER
BALLERSDORF	FELDBACH
BALSCHWILLER	FELDKIRCH
BALTZENHEIM	FERRETTE
BANTZENHEIM	FESSENHEIM
BARTENHEIM	FISLIS
BATTENHEIM	FLAXLANDEN
BEBLENHEIM	FOLGENSBOURG
BELLEMAGNY	FORTSCHWIHR
BENDORF	FRANKEN
BENNWIHR	FRIESEN
BERENTZWILLER	FROENINGEN
BERGHEIM	FULLEREN
BERGHOLTZ	GALFINGUE
BERGHOLTZ-ZELL	GEISPITZEN
BERNWILLER	GEISWASSER
BERRWILLER	GILDWILLER
BETTENDORF	GOMMERSDORF
BETTLACH	GRENTZINGEN
BIEDERTHAL	GRUSSENHEIM
BIESHEIM	GUEBERSCHWIHR
BILTZHEIM	GUEBWILLER
BISCHWIHR	GUEMAR
BISEL	GUEVENATTEN
BLODELSHEIM	GUNDOLSHEIM
BLOTZHEIM	HABSHEIM
BOLLWILLER	HAGENBACH
BOUXWILLER	HAGENTHAL-LE-BAS
BRECHAUMONT	HAGENTHAL-LE-HAUT
BRETTEN	HARTMANNSWILLER
BRINCKHEIM	HATTSTATT
BRUEBACH	HAUSGAUEN
BRUNSTATT	HECKEN
BUETHWILLER	HEGENHEIM
BUHL	HEIDWILLER
BURNHAUPT-LE-BAS	HEIMERSDORF
BURNHAUPT-LE-HAUT	HEIMSBRUNN
BUSCHWILLER	HEITEREN
CARSPACH	HEIWILLER
CERNAY	HELFRANTZKIRCH
CHALAMPE	HENFLINGEN
CHAVANNES-SUR-L'ETANG	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR
COLMAR	HESINGUE
COURTAVON	HETTENSCHLAG
DANNEMARIE	HINDLINGEN
DESSSENHEIM	HIRSINGUE
DIDENHEIM	HIRTZBACH

HIRTZFELDEN
HOCHSTATT
HOLTZWIHR
HOMBOURG
HORBOURG-WIHR
HOUSSEN
HUNAWIHR
HUNDSBACH
HUNINGUE
HUSSEREN-LES-CHATEAUX
ILLFURTH
ILLHAEUSERN
ILLZACH
INGERSHEIM
ISSENHEIM
JEBSHEIM
JETTINGEN
JUNGHOLTZ
KAPPELEN
KATZENTHAL
KAYSERSBERG
KEMBS
KIENTZHEIM
KIFFIS
KINGERSHEIM
KNOERINGUE
KOESTLACH
KOETZINGUE
KUNHEIM
LANDSER
LARGITZEN
LEVONCOURT
LEYMEN
LIEBENSWILLER
LIEBSDORF
LIGSDORF
LINSDORF
LOGELHEIM
LUCELLE
LUEMSCHWILLER
VALDIEU-LUTRAN
LUTTER
LUTTERBACH
MAGNY
MAGSTATT-LE-BAS
MAGSTATT-LE-HAUT
MANSPACH
MERTZEN
MERXHEIM
MEYENHEIM
MICHELBAACH-LE-BAS
MICHELBAACH-LE-HAUT
MITTELWIHR
MOERNACH
MONTREUX-JEUNE
MONTREUX-VIEUX
MOOSLARGUE
MORSCHWILLER-LE-BAS
MUESPACH
MUESPACH-LE-HAUT
MULHOUSE
MUNCHHOUSE
MUNTZENHEIM
MUNWILLER

NAMBSHEIM
NEUF-BRISACH
NEUWILLER
NIEDERENTZEN
NIEDERHERGHEIM
NIEDERMORSCHWIHR
NIFFER
OBERDORF
OBERENTZEN
OBERHERGHEIM
OBERLARG
OBERMORSCHWIHR
OBERMORSCHWILLER
OBERSAASHEIM
OLTINGUE
ORSCHWIR
OSENBACH
OSTHEIM
OTTMARSHEIM
PETIT-LANDAU
PFAFFENHEIM
PFASTATT
PFETTERHOUSE
PULVERSHEIM
RAEDERSDORF
RAEDERSHEIM
RANSPACH-LE-BAS
RANSPACH-LE-HAUT
RANTZWILLER
REGUISHEIM
REININGUE
RETZWILLER
RIBEAUVILLE
RICHWILLER
RIEDISHEIM
RIEDWIHR
RIESPACH
RIQUEWIHR
RIXHEIM
RODERN
ROGGENHOUSE
ROMAGNY
ROPPENTZWILLER
RORSCHWIHR
ROSENAU
ROUFFACH
ROUFFACH
RUEDERBACH
RUELSHEIM
RUSTENHART
RUMERSHEIM-LE-HAUT
SAINT-COSME
SAINT-CROIX-EN-PLAINE
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-LOUIS
SAINT-ULRICH
SAUSHEIM
SCHLIERBACH
SCHWEIGHOUSE-THANN
SCHWOBEN
SEPPOIS-LE-BAS
SEPPOIS-LE-HAUT
SIERENTZ
SIGOLSHEIM

SONDERSDORF
SOULTZ-HAUT-RHIN
SOULTZ-HAUT-RHIN
SOULTZMATT
SOULTZMATT
SPECHBACH-LE-BAS
SPECHBACH-LE-HAUT
STAFFELFELDEN
STEINBACH
STEINBRUNN-LE-BAS
STEINBRUNN-LE-HAUT
STEINSOULTZ
STERNENBERG
STETTEN
STRUETH
SUNDHOFFEN
TAGOLSHEIM
TAGSDORF
TRAUBACH-LE-BAS
TRAUBACH-LE-HAUT
TURCKHEIM
UEBERSTRASS
UFFHEIM
UFFHOLTZ
UNGERSHEIM
URSCHENHEIM
VIEUX-FERRETTE
VIEUX-THANN
VILLAGE-NEUF

VOEGLINSHOFEN
VOGELGRUN
VOLGELSHEIM
WAHLBACH
WALDIGHOFEN
WALHEIM
WALTENHEIM
WATTWILLER
WECKOLSHEIM
WENTZWILLER
WERENTZHOUSE
WESTHALTEN
WETTOLSHEIM
WICKERSCHWIHR
WIDENSOHLEN
WILLER
WINKEL
WINTZENHEIM
WITTELSHEIM
WITTENHEIM
WITTERSDORF
WOLFERSDORF
WOLFGANTZEN
WOLSCHWILLER
WUENHEIM
ZAESSINGUE
ZELLENBERG
ZILLISHEIM
ZIMMERSHEIM